



# Commune de Saint-Fargeau

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 12 janvier 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Fargeau s'est réuni en séance publique, le mardi 12 janvier 2021 à 20h00 à la Mairie de Saint-Fargeau, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CHARPENTIER, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames DAGREGORIO, RIVOAL, BLONDET, GADANT, BROCHUT, JACQUOT et LELARD, ainsi que Messieurs CHEN, HENRI, BLONDET, BOUCHE, CHARPENTIER, ORIEUX et SUSTRAC.

### Étaient absents excusés :

Monsieur TARLET, ayant donné pouvoir à Monsieur BLONDET

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle GADANT

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 11 janvier, l'ordre du jour était le suivant :

1. Service de l'eau et de l'assainissement - Remboursement anticipé d'un emprunt
2. Service de l'eau et de l'assainissement - Ouverture de crédits sur l'exercice 2021
3. Affaires diverses

### **I. Service de l'eau et de l'assainissement - Remboursement anticipé d'un emprunt :**

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-75 en date du 4 novembre 2014 portant autorisation d'emprunt à long terme pour la station d'épuration,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-97 en date du 24 novembre 2020 portant remboursement anticipé d'un emprunt du service de l'eau et de l'assainissement,

Vu le contrat de prêt n°00001752667 signé le 17 décembre 2014 entre la commune de Saint-Fargeau et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne,

Vu les conditions actuelles de l'emprunt n°00001752667 :

Montant emprunté	900 000,00 euros
Durée de l'emprunt	30 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 2,91 %
Périodicité des	Annuelle

Vu le décompte de remboursement anticipé, arrêté au 15 janvier 2021, présenté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, sur demande de l'adjoint aux finances :

Capital restant dû	798 275,60 euros
Intérêts normaux	19 474,86 euros
Indemnité financière	91 564,21 euros
Indemnité de remboursement anticipé	3 871,64 euros
<b>Total à rembourser</b>	<b>913 186,31 euros</b>

Considérant l'évolution du montant de l'indemnité financière liée au remboursement anticipé entre le premier décompte établi par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne le 16 novembre 2020 et le nouveau décompte du 11 janvier 2021,

**Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ANNULE et REMPLACE la délibération n°2020-97 en date du 24 novembre 2020 portant remboursement anticipé d'un emprunt du service de l'eau et de l'assainissement,**
- **AUTORISE le Maire à procéder au remboursement anticipé du prêt n°00001752667 souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne pour un montant de 913 186,31 euros.**

## **II. Service de l'eau et de l'assainissement - Budget 2020 - Décision modificative n°1 :**

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-21 en date du 15 janvier 2021 portant remboursement anticipé d'un emprunt du service de l'eau et de l'assainissement,

Vu le contrat de prêt n°00001752667 signé le 17 décembre 2014 entre la commune de Saint-Fargeau et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne,

Vu le décompte de remboursement anticipé, arrêté au 15 janvier 2021, présenté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, sur demande de l'adjoint aux finances :

Capital restant dû	798 275,60 euros
Intérêts normaux	19 474,86 euros
Indemnité financière	91 564,21 euros
Indemnité de remboursement anticipé	3 871,64 euros
<b>Total à rembourser</b>	<b>913 186,31 euros</b>

Considérant la nécessité de modifier la section de fonctionnement du budget 2020 du service de l'eau et de l'assainissement afin de procéder au paiement des indemnités liées au remboursement anticipé de cet emprunt,

Monsieur ORIEUX, adjoint aux finances, présente la décision modificative n°1 sur l'exercice 2020 du budget du service de l'eau et de l'assainissement de Saint-Fargeau :

Chapitre / Article	Dépenses	Recettes
66 / 6688 - Charges financières / Autres charges financières	+ 95 500,00 €	
70 / 70128 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises / Autres taxes et redevances		+ 95 500,00 €

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 sur l'exercice 2020 du budget du service de l'eau et de l'assainissement de Saint-Fargeau.**

### **III. Affaires diverses :**

#### Camping La Calanque :

Madame JACQUOT, adjointe en charge du camping, indique que les installations sont vieillissantes et qu'un audit est en cours avec l'association Tourisme Assistance pour permettre de déterminer les possibilités de changements quant au mode de gestion, à l'organisation, aux travaux à réaliser, à l'orientation commerciale à développer, au vu des atouts et des faiblesses du site.

Elle ajoute qu'il est prévu, pour 2021, la rénovation d'un bloc sanitaire, la mise en place d'un système de gestion informatisé, le développement de services à la clientèle et l'évolution de la gestion des ressources humaines.

Monsieur ORIEUX, adjoint en charge des finances, réalise un point financier sur la période 2015-2020. Il indique que l'année 2020 a été déficitaire et que l'objectif est de doubler rapidement le chiffre d'affaire du camping afin de pouvoir financer les travaux à réaliser.

Monsieur BLONDET, adjoint en charge de l'environnement, informe le conseil municipal qu'une opération d'élagage et d'abattage de la végétation est en cours au camping avec le concours des agents des services techniques.

Il ajoute qu'un diagnostic avait été réalisé préalablement avec un agent de l'Office National des Forêts afin de déterminer les arbres malades ou présentant un risque pour les biens ou les personnes. Il précise enfin que ces travaux permettront d'apporter de la lumière dans le site et s'accompagneront de la remise en état de la clôture de pourtour et d'une meilleure délimitation des emplacements via la plantation de haies d'essences locales.

Madame JACQUOT ajoute qu'il faudra revoir la dimension des emplacements à la hausse et investir progressivement dans des hébergements locatifs (chalets, mobil-homes, etc) ainsi que

dans la construction d'une salle d'activités et de loisirs qui pourra également accueillir les clients en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

Monsieur le Maire indique qu'il a créé un groupe de travail sur le sujet, composé de Patricia BLONDET, Brigitte JACQUOT, Johann BLONDET, Richard ORIEUX, Jérémy BOUCHE et lui-même.

Il précise qu'il faudra faire un choix important en 2023, soit pour maintenir la gestion du camping en régie municipale, soit pour confier sa gestion à un tiers via un contrat de concession (délégation de service public) ou via un bail commercial.

#### Arrêt de cars Allée des Platanes :

Hervé SUSTRAC rapporte un manque de signalisation verticale et horizontale qui lui a été rapporté par un fargeaulais Allée des Platanes. En effet, l'emplacement réservé aux cars de transport scolaire n'est plus matérialisé au sol ni signalé par un panneau et tout véhicule peut donc y stationner.

Jérémy BOUCHE, adjoint en charge des travaux, lui indique que la peinture routière sera réalisée au printemps, dès que la météo le permettra.

#### Dégradations :

Richard ORIEUX, adjoint en charge des finances, dénonce les dégradations volontaires que subissent régulièrement les biens communaux. Il précise qu'un dépôt de plainte est effectué systématiquement à la brigade de Gendarmerie de Saint-Fargeau et que des constatations et enquêtes s'en suivent avec des résultats probants.

#### COVID-19 :

Monsieur le Maire indique que la campagne de vaccination des résidents de l'EHPAD Résidence du Moulin de l'Arche contre l'épidémie de COVID-19 commencera par une première injection fin janvier et une seconde mi-février.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 21h20.

**Le Maire,  
Dominique CHARPENTIER**

**La secrétaire de séance,  
Isabelle GADANT**